

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

DE-022-2025

Nombre de membres
afférents au CM : 10
Nombre de membres en
exercice 10
Nombre de membres
présents 06
Nombre de membres qui
ont pris part à la délib 09

Date de la convocation
14/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

Présents : PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, PAUCHON Robert, LORIDON Pablito,

Absents non excusés : FLEURY Simon

Absent excusé représenté : LE MAGADURE Antoine (pouvoir à Nelly BETEILLE)
LEVY Claude (pouvoir à Pablito LORIDON)
BUMAT Vincent (pouvoir à Joëlle IMBERT)

Mme Nelly BETEILLE a été nommée secrétaire.

Objet : Adhésion au service de Délégué à la Protection des données (DPO) mutualisé du Centre de gestion des Hautes-Alpes

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes du 19 décembre 2018 ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes du 14 novembre 2023.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPO) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a mis en place un service de DPO mutualisé.

Madame/Monsieur Le Maire/Président propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données. Elle/Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250218-22-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

.../...

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré,

- Approuve la désignation du Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données,
- Approuve les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 05,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire et notamment les avenants.

Ainsi fait, délibéré et rendu exécutoire en séance, les jours, mois et ans susdits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de Manteyer

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 9

approuve l'adhésion au DPO présenté

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Maire

01-PONS

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "01-PONS". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem of a lion rampant on a shield, surrounded by the text "MAIRIE DE MANTEYER" at the top and "(Hautes-Alpes)" at the bottom. There are small stars on either side of the central emblem.